

Bruxelles le 21 octobre 1981
Note BIO(81) 404 aux Bureaux Nationaux
cc aux Membres du Groupe

Reunion de la Commission du mercredi 21 octobre 1981

432

1. Tarifs aeriens

Sur l initiative de M. Contogeorgis, la Commission vient d adopter et de transmettre au Conseil une proposition de directive instaurant des procedures plus souples qu a l heure actuelle pour la fixation des tarifs des transports aeriens reguliers de voyageurs dans les vols internationaux a l interieur de la Communaute, etablissant des regles communes pour la fixation du niveau des tarifs et donnant aux compagnies aeriennes une plus large marge de manoeuvre pour developper les marches et repondre aux besoins des consommateurs (voir P-68).

Cette proposition est fondee sur les conclusions du rapport concernant les tarifs aeriens que la Commission a transmis au Conseil en juillet dernier (voir P-49). L une des principales conclusions etait que les procedures actuelles de fixation des tarifs prennent beaucoup de temps et sont desavantageuses tant pour les compagnies aeriennes que pour les consommateurs et que la CEE devrait s efforcer de realiser une procedure d etablisement des tarifs moins rigide pour les vols intracommunautaires.

Les objectifs de la directive

La directive a pour principaux objectifs :

- d instaurer des criteres applicables en ce qui concerne le niveau des tarifs tout en evitant des effets perturbateurs;
- de modifier le systeme actuel pour s assurer que les gouvernements ne puissent empecher les compagnies aeriennes d etablir leurs tarifs individuellement;
- de maintenir le systeme interligne(systeme selon lequel les passagers peuvent utiliser les vols de plusieurs compagnies au cours d un voyage);
- d assurer la notification aux Etats membres et a la Commission des tarifs appliques par les compagnies aeriennes;
- d accelerer la procedure d approbation;
- d eviter des conflits prolonges entre Etats membres sur les tarifs;
- de permettre la prise en compte des interets des usagers par la creation d un comite des usagers de transports aeriens;
- de prevoir un reexamen periodique des tarifs aeriens.

./

2. Politique regionale

Les principaux themes developpes par M. Giolitti au cours de sa conference de presse d aujourd'hui sont repris dans la note P-65. Une erreur s'etant glissee dans le debut de ce texte, nous vous faisons parvenir un corrigendum par expres.

3. Infractions vin France/Italie

La Commission a fait le point de la situation en ce qui concerne les deux procedures d'infraction qu'elle a engagees au titre de l'art. 169 et la suite de la procedure concernant l'action engagee par les autorites italiennes au titre de l'art 170 (voir BIODs precedentes) sur rapport de M. Dalsager.

La Commission qui s'est felicitee des le 13 octobre des perspectives de reglement de l'accord intervenu entre les Gouvernements italien et francais a Pise, souligne cependant quels que soient les arrangements intervenus ou susceptibles d'intervenir entre Etats Membres, qu'elle est seule garante de leur compatibilite avec le Traite de maniere a assurer le bon fonctionnement du Marche Commun.

Le President Thorn demandera donc par une lettre qui sera envoyee incessamment aux Etats Membres concernes, que soient precisees les modalites de l'arrangement intervenu et dont la Commission examinera la compatibilite avec le Traite et les consequences.

Dans ces conditions, la Commission a decide de reexaminer des que possible la suite a donner aux procedures engagees au titre de l'article 169 et dont je vous rappelle que la premiere a ete lancee le 7.9 et se trouve a l'examen de la Commission pour envoi de l'avis motive et la deuxieme le 9.9 et a fait l'objet d'un avis motive en date du 2 octobre.

En ce qui concerne la procedure engagee au titre de l'article 170, par les Autorites italiennes, je vous rappelle que la Commission avait convoque pour la semaine derniere, une reunion qui n'a pas pu se tenir pour des raisons de calendrier, mais qu'il appartient aux Autorites italiennes de prendre toute initiative qu'elles jugeraient utile en la matiere.

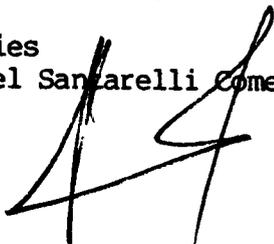
4. Interim du Vice President Haferkamp

Pendant les quelques semaines d'absence de M. Haferkamp pour raisons de sante, le President assurera l'interim.

La Commission a termine ses travaux par une restriction et ce jusqu'a 14 h.

Je vous rappelle qu'elle sera des ce soir et jusqu'a vendredi a Ottignies. Nous vous preciserons dans la journee de demain les modalites de l'information qui pourra etre donnee a la suite des travaux d'Ottignies.

Amities
Manuel Sanfeliu Comeur 17h30



NB: au cours du rendez vous de midi nous avons diffuse les documents suivants :

Statistiques Chomage septembre 1981

Economie europeenne no. 10 supplement A

Discours du President Thorn a la Banque Bruxelles Lambert a Bruxelles

Telegramme de la Commission au gouvernement belge concernant l attentat a Anvers

Telegramme de felicitations de la Commission au Premier ministre grec

P 65 Revision du FEDER

P 68 Tarifs aeriens dans la Communauté

IP 194 communique conjoint : 2eme reunion CEE/ASEAN